

**ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE 4 FÉVRIER 2020**

POLITIQUE SUR LA CONFIDENTIALITÉ ET LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Avant-propos

La présente politique traite de la gestion et de la protection des informations confidentielles détenues par la Fondation du Musée de la civilisation. Elle s'applique aux renseignements concernant ses donateurs, les membres de son conseil d'administration, son personnel, ses bénévoles et sa clientèle, de même qu'aux autres données et informations liées aux activités de la Fondation.

Elle s'applique à toutes les personnes qui ont accès à des informations confidentielles : administrateurs, donateurs, membres du personnel, bénévoles, partenaires et fournisseurs de la Fondation du Musée de la civilisation.

Elle poursuit les objectifs suivants :

- Assurer le respect de la vie privée des personnes et la sécurité des informations personnelles détenues par la Fondation;
- Donner des balises concernant les échanges d'informations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des locaux de la Fondation.

Mission et valeurs de la Fondation du Musée de la Civilisation

La Fondation s'engage à soutenir le Musée au regard des orientations suivantes :

- Poursuivre le soutien aux projets annuels du Musée en assurant le déploiement d'activités de financement durables, qui permettront de répondre adéquatement aux besoins financiers de l'institution;
- Réaliser des campagnes de financement dédiées à la création d'un fonds de soutien pour l'institution. Ce fonds privilégiera l'accessibilité aux activités du Musée, particulièrement celles destinées à l'éducation et à la jeunesse, afin de faire vivre aux visiteurs une expérience positive et enrichissante, tout en assurant la pérennité du fonctionnement de l'organisation;
- Contribuer à la pérennité du Musée en poursuivant le développement d'un fonds de souscription;
- Assurer l'accessibilité au Musée à tous.

Objets

La Fondation du Musée de la civilisation soutient financièrement le Musée dans la réalisation de son projet culturel et le développement à plus long terme de l'institution. Pour ce faire, elle réalise notamment les actions suivantes :

- Solliciter, par des activités-bénéfice et une campagne annuelle de dons, les entreprises, les individus et les fondations intéressés à la civilisation, à l'histoire, aux arts et à la culture;
- Recevoir des dons, des legs et autres contributions de même nature, en argent, en valeurs mobilières ou immobilières;
- Administrer de tels dons, legs et contributions;
- Solliciter des dons au moyen d'une campagne majeure, pour assurer le développement de projets spécifiques de l'institution.

Définitions

Discrétion : L'aptitude à garder secrètes les confidences et les informations privées obtenues en dehors du cadre de travail afin de préserver le respect et la confiance.

Confidentialité : Le fait de limiter ou d'interdire à d'autres personnes l'accès à des informations privées obtenues dans l'exercice de ses fonctions.

Engagements de la Fondation du Musée de la civilisation

La Fondation s'engage à :

- Assurer la sécurité et la confidentialité des renseignements obtenus;
- Mettre en place des mécanismes afin de protéger les informations confidentielles incluses dans ses bases de données;
- Assurer le traitement confidentiel des plaintes;
- Recueillir seulement les données nécessaires ou utiles;
- Agir avec respect et transparence lors de l'application de cette politique et dans le respect des lois en vigueur.

Normes de discrétion

Toute personne qui, au sein de la Fondation, a des échanges qui ne sont pas liés à l'exercice de ses fonctions doit agir avec discrétion. De ce fait, elle doit :

- Respecter la vie privée des personnes;
- Ne pas divulguer l'information confidentielle obtenue au sein de l'organisme;
- Savoir garder confidentielles les informations sensibles des personnes qui se confient.

Normes de confidentialité

Toute personne à l'intérieur de la Fondation qui obtient des informations confidentielles dans l'exercice de ses fonctions est tenue de respecter la confidentialité de ces informations.

Le conseil d'administration, la direction et les employés ne doivent pas discuter de dossiers, de personnes ou de décisions propres à la Fondation, avec des personnes extérieures ou non concernées, sauf si cela est nécessaire pour réaliser une intervention.

Les donateurs

La Fondation du Musée de la civilisation accorde énormément d'importance à la confiance que lui manifestent les donateurs qui décident de l'appuyer. Par conséquent :

- La Fondation s'assure de limiter la collecte et l'utilisation des renseignements personnels de ses donateurs et d'en protéger la confidentialité;
- La Fondation utilise les noms, adresses, numéros de téléphone et courriels de ses donateurs uniquement pour délivrer les reçus officiels d'impôt, envoyer certaines communications, certaines publications, notamment le rapport annuel et les lettres de remerciements, effectuer la sollicitation et informer les familles des dons faits en mémoire de leurs proches;
- Les informations des donateurs étant enregistrées dans une base de données interne, la Fondation s'engage à respecter toute la réglementation relative à l'utilisation des données personnelles et toute législation antipourriel, et ce, en conformité avec la politique sur l'utilisation des ressources informatiques du Musée;
- Toutes les informations personnelles recueillies par la Fondation sur un donateur restent confidentielles;
- La Fondation n'utilisera aucun renseignement personnel recueilli auprès d'un autre organisme ou d'un tiers pour quelque fin que ce soit, sans que l'individu concerné y consente.

La Fondation ne divulguera aucune information personnelle sur un donateur à un tiers sans que le donateur y consente, sauf aux personnes suivantes :

- Un vérificateur, dans le cadre d'un audit de la Fondation;
- Un organisme ou un individu fournissant des services à la Fondation, si les renseignements personnels sont raisonnablement nécessaires à la prestation desdits services. Dans ce cas, l'organisme ou l'individu doit agir en conformité avec la présente politique, et s'engager à utiliser lesdits renseignements personnels uniquement pour les fins de la prestation des services à la Fondation;
- Un avocat qui représente la Fondation dans une affaire qui touche les renseignements personnels;
- Dans toute autre circonstance où la divulgation est explicitement permise conformément aux lois s'appliquant à la protection des renseignements personnels.

Un donateur peut demander par écrit d'avoir accès aux renseignements personnels que détient la Fondation sur lui. La Fondation répondra dans un délai raisonnable en lui donnant accès à ces données. La Fondation peut refuser si les circonstances l'obligent ou lui donnent le droit de refuser cet accès.

Modalités d'application

Il appartient à la direction de la Fondation du Musée de la civilisation d'appliquer la présente politique et de faire rapport de ses décisions au conseil d'administration.

Les administrateurs, la direction, les employés et les bénévoles s'engagent à respecter la présente politique.

En cas de non-respect de la politique de confidentialité par la direction, c'est le conseil d'administration qui doit faire appliquer ladite politique.

Si un administrateur, un employé ou un bénévole a divulgué une information confidentielle, l'autorité compétente lui impose une sanction qui peut aller de la réprimande à l'exclusion.

Entrée en vigueur

La présente politique est entrée en vigueur à la date de son adoption par le conseil d'administration, le 4 février 2020.